



## Protéger un enfant va de soi

Comme parent, nous nous assurons de protéger nos enfants et d'assurer leur sécurité. Nous leur demandons de porter un casque de vélo et de ne pas courir avec des ciseaux. Or, l'imprévisibilité d'une maladie infantile grave a une incidence sur toute la famille. Et lorsque notre enfant est gravement malade, nous voulons lui accorder toute notre attention et l'aider à se rétablir.

### Vos Clients pourraient-ils se permettre un congé sans solde si un de leurs enfants devait tomber gravement malade?

Prendre soin d'un enfant gravement malade peut parfois exiger qu'un ou plusieurs membres de la famille s'absentent du travail. Les répercussions financières peuvent compromettre l'épargne-études, les paiements hypothécaires, les dépenses courantes, etc. S'il existait une façon de protéger leurs plans, vos Clients en tiendraient-ils compte?

L'Assurance maladies graves (AMG) prévoit le versement d'un montant forfaitaire si l'enfant reçoit un diagnostic de l'une des maladies graves couvertes et répond aux conditions de la période de survie. Les propriétaires du contrat utilisent ce montant comme ils l'entendent pour répondre aux besoins les plus criants :

- compenser le revenu perdu
- embaucher une aide pour donner des soins à l'enfant ou s'occuper des autres enfants
- payer les frais non couverts par l'assurance collective
- Payer le stationnement à l'hôpital
- Couvrir d'autres dépenses



**Grâce à la garantie complémentaire RDPR/E à l'avance, obtenez le remboursement de vos primes à 75 % ET conservez votre couverture\***

\* La garantie complémentaire Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration à l'avance (RDPR/E à l'avance) n'est pas offerte avec les contrats qui comportent une période de paiement limitée.

**Notre appui. Votre croissance.**

## Une protection lorsqu'ils en ont le plus besoin

Examinez l'exemple suivant :

**5 ans :** Les parents souscrivent un contrat AMG T75 de 100 000 \$ payable jusqu'à 75 ans pour leur fille. Il comprend la garantie complémentaire Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration à l'avance (RDPR/E à l'avance)<sup>1</sup>. La prime mensuelle garantie s'élève à 63 \$.

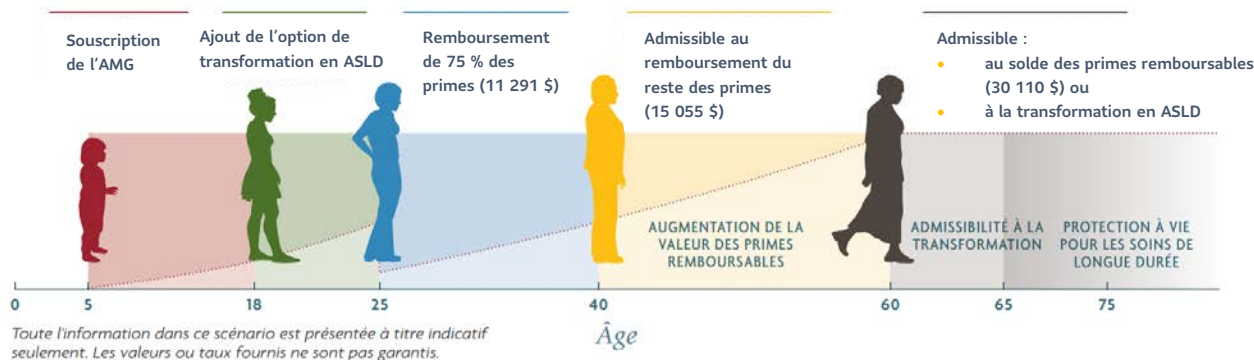
**18 ans :** Les parents demandent l'ajout de l'option de transformation en assurance de soins de longue durée (OTASLD) pour que l'enfant ait la possibilité de transformer son contrat lorsqu'elle sera plus âgée. L'ajout de cette option coûte seulement 2 \$ de plus par mois.

**25 ans :** 75 % des primes admissibles sont automatiquement remboursées ET la couverture demeure en vigueur. Le remboursement (11 291 \$) peut servir à aider l'enfant à payer son prêt étudiant, à acheter une voiture ou à ouvrir un CELI. Les parents peuvent choisir de transférer la propriété du contrat à leur enfant adulte. La couverture et les primes demeurent les mêmes.

**40 ans :** L'enfant adulte peut conserver l'assurance ou la résilier pour recevoir le montant des primes remboursables qui aura atteint la somme de 15 055 \$. Si elle conserve l'assurance, le montant des primes remboursables continue de croître. À 60 ans, le remboursement des primes s'élèvera à 30 110 \$.

**De 60 à 65 ans :** L'enfant peut choisir parmi les options suivantes :

- conserver l'AMG jusqu'à ce qu'elle prenne fin lorsqu'elle aura 75 ans
- transformer la totalité ou une partie du contrat en assurance de soins de longue durée (ASLD) à vie. Le remboursement des primes peut servir à payer la transformation.



<sup>1</sup> Les primes payées pour l'OTASLD sont exclues du remboursement des primes. D'autres exceptions peuvent s'appliquer. Reportez-vous au guide du produit pour en savoir plus.